

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL080

Date de convocation : 13 septembre 2018

Affichage du compte-rendu : 27 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PROJET PHOTOGRAPHIQUE - Inauguration

L'an deux mille dix huit, le vingt septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Guy PENDARIES, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES), Sylviane STRETTI (donne pouvoir à Annie BERTON)

Excusés / absents : Souade KACI, Céline BARIOZ, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Cécile TOURNIER

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Dans le cadre des travaux d'extension/rénovation de la mairie, l'association Pelloch'Club a mis en place, à la demande de la municipalité, un projet photographique. Il consiste en la mise en images de toutes les étapes de ce chantier.

Ce projet s'est concrétisé, lors de l'inauguration de la nouvelle mairie le 15 septembre, par la diffusion d'un montage vidéo sur l'écran de l'accueil de la mairie ainsi qu'une exposition photos dans le hall.

Ces animations ont engendré des coûts pour l'association Pelloch'club liés à l'impression et à la présentation de photographies.

Cette association a transmis l'ensemble des justificatifs pour un montant total de 249,34 €.

Monsieur le maire propose donc de rembourser ledit montant à l'association Pelloch'club.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 249,34 € à l'association Pelloch'club ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour ce faire ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au chapitre 65 fonction 33 compte 6574 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.